

**COMPTE - RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la mairie, le JEUDI 20 JUIN 2024 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr DUPUY, Mmes DILLY, DRUMEL, FONTAINE, MATHIEU, RIBEIRO, SAVARD-MANTEL, VERNOT, Mrs ALEXANDRE, BÉCARD, BRION, DEHAIBE, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, MARTINEZ, PARENTÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes HUIN, PIERRE, Mrs NOIZET, SAVARD ainsi que Mesdames AUBART, LANDART et Messieurs BOUGARD, POPOT qui ont donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Perine DILLY a été nommée secrétaire.

Mme Isabelle AUBART a donné pouvoir à Mr Arnaud DONKERQUE
Mr Jean-Philippe BOUGARD a donné pouvoir à Mr Nicolas LORENA
Mme Evelyne LANDART a donné pouvoir à Mr Jérémy DUPUY
Mr Jean-Marc POPOT a donné pouvoir à Mr Didier BRION

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des élus rendent hommage à Madame Sylvie GILBERT, Conseillère Municipale de Villers-Semeuse, décédée récemment, et font une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 31 et procède à l'appel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les ouvertures et les virements de crédits présentés par Monsieur DUPUY, *Maire*, qui seront repris dans le budget général 2024 de la Ville de Villers-Semeuse. Cette décision modificative est référencée n° 1 - 2024.

◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 326,80 euros qui concernent les exercices 2021 à 2023.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **MODIFIE à compter du 1^{er} Janvier 2025 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. (T.L.P.E.)**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **DÉCIDE DE GARDER la retenue de garantie de 5 % de la « SARL COCATRE », en liquidation judiciaire, dont le montant s'élève à 4.718,10 euros, pour opérations préalables à la réception des travaux de rénovation de la salle des fêtes non réalisées.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **APPROUVE à compter du 1^{er} Septembre 2024, le tableau des emplois relatif aux effectifs de la commune de Villers-Semeuse.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **DÉCIDE DE RETENIR la procédure de la convention de participation au dispositif du *Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes* pour les risques prévoyance, avec effet des garanties au 1^{er} Janvier 2025 ;**
- **DÉCIDE DE VERSER une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **DÉCIDE de mettre à jour le régime des astreintes des agents de la Police Municipale.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

Par 20 voix « POUR » et 1 ABSTENTION,

- **ACCEPTÉ** les nouveaux règlements de la restauration scolaire ainsi que du périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **ACCEPTÉ** l'acquisition d'une BARQUE à un particulier, pour parfaire le décor sur le thème de « la plage » à la médiathèque, à l'occasion des « conc'air d'été 2024 ».

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la nouvelle dénomination « Guy FERREIRA » pour l'espace de restauration scolaire et le parvis des salles des fêtes.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **ADOpte** une MOTION d'alerte des finances locales, proposée par l'Association des Petites Villes de France.



Le Maire,

Jérémie DUPUY